

INFO / ARBITRAGE N° 42 OCTOBRE 2005

1. Règlement Parcours Nature : correction

Une erreur s'est glissée dans la dernière Info/arbitrage n° 41 au point 1 : la modification du Règlement du parcours Nature est applicable à partir du championnat de France 2006 et non après.

2. Tir en campagne : protection contre le soleil

Rappel (article B.7.2.5 du règlement international) : "en cas de soleil aveuglant, une ombre protectrice, de la taille maximale d'une feuille de papier A4 (environ 30cm x 20cm), peut être fournie par les autres concurrents du peloton ou sera mise en place par l'organisateur. Cependant aucune protection n'est autorisée **lors des matchs**, aussi bien pour les individuels que pour les équipes".

Ainsi cette protection contre le soleil aveuglant n'est plus possible à partir des 1/2 finales (individuels) et des 1/4 de finales (équipes).

3. Tir en salle

Article B.1.4.3 du Règlement International : quand on utilise 4 trispots verticaux sur la butte de tir, la distance **maximum** (et non minimum) est de 5cm entre les zones de scores des colonnes 1 et 2 ainsi qu'entre les zones de scores des colonnes 3 et 4.

4. Double surclassement

Quel médecin faut-il consulter pour obtenir un certificat de double surclassement ?

Réponse : pour concourir dans une catégorie d'âge supérieure, l'archer doit se "surclasser" et subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un certificat médical de surclassement (qui ne remplace pas le certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc).

Le certificat médical de double surclassement ne peut être délivré que par un médecin de la FFTA (médecin fédéral ou régional) ou par un médecin titulaire du certificat de médecine du sport.

5. Tir par équipes en Nature et 3D

Dans ces types de compétitions tous les membres d'une même équipe peuvent-ils tirer ensemble au pas de tir s'il y a suffisamment de place ?

Réponse : NON. Il est admis que tous les membres d'une même équipe peuvent se rendre au pas de tir, mais chacun tire à tour de rôle (nécessité de toucher le piquet). Les compétiteurs peuvent communiquer entre eux.

6. Concours avec plusieurs départs

Rappel : lors des concours avec plusieurs départs, seul le premier départ effectué par un même compétiteur sera pris en compte pour le classement. Cependant, le score de chaque départ sera pris en compte pour le classement national

Période d'entraînement (ou échauffement ou volées de réglage) : chaque compétiteur ne peut bénéficier, **par journée de compétition**, que d'une seule période d'entraînement.

7. Certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc

Un médecin a-t-il le droit d'établir, pour lui-même, son propre certificat médical ?

Réponse : rien, dans nos règlements ne s'y oppose.

8. Utilisation des blasons en Salle lors des concours sélectifs pour le championnat de France

Rappel du règlement fédéral : cf. le Manuel de l'Arbitre, Règlement Français du tir en salle, article C.1, points 3 et 4.

- Les distances et blasons

Lors des championnats de ligue, il est souhaitable que le règlement du championnat de France (concernant les distances et les blasons) soit appliqué, mais les ligues restent libres de leur choix.

| Catégories | Benjamins arcs classiques | Minimes arcs classiques et arcs à poulies [*] | Cadets, Vétérans arcs classiques Super Vétérans arcs classiques | Juniors arcs classiques et arcs à poulies Seniors arcs classiques et arcs à poulies Vétérans arcs à poulies Super vétérans arc à poulies |
|---------------------------|--|---|---|---|
| 18m | 60cm | 60cm | 40cm | 40cm |
| 25m | 80cm | 80cm | 60cm | 60cm |
| Blasons Arc Classiques | Cible unique ou trispots dans les conditions précisées en (1) | Cible unique ou trispots dans les conditions précisées en (1) | Cible unique ou trispots dans les conditions précisées en (1) | Cible unique ou trispots |
| Blasons Arc à Poulies | | Cible unique | Trispots | Trispots |

[*] ouvert jusqu'au championnat de ligue : la gestion en incombe à la ligue.

(1) Seulement pour les championnats de ligue : possibilité d'utiliser des blasons trispots, au choix de la ligue.

Les blasons trispots peuvent être soit triangulaires, soit verticaux.

- Blasons et niveaux

A compter du 01/01/2003, le terme niveau est assimilé à celui de catégorie. Les organisateurs pourront utiliser des blasons de type différent en fonction des niveaux, mais tous les compétiteurs d'un même niveau devront tirer sur des blasons de même type : par exemple, le niveau 1 sur blasons trispots, niveau 2 sur blasons traditionnels (10 zones).

Rappel : les organisateurs restent maîtres du choix du type de blasons à utiliser. Ils doivent préciser sur leur mandat les types de blasons qui seront utilisés.

Nul n'a le pouvoir d'imposer un règlement contraire au règlement fédéral adopté par le Comité Directeur de la FFTA.

9. Arbitres accompagnant des équipes (Fita, Tir en Campagne, Nature, 3D)

Un arbitre stagiaire, ayant validé le module 5 (sécurité, chronométrage, établissement de la marque) de la formation d'arbitre peut-il être l'accompagnateur d'une équipe ?

Réponse : NON : l'arbitre, accompagnateur d'une équipe, doit obligatoirement être un arbitre fédéral (ayant prêté serment) puisqu'il sera amené (entre autre) à juger les cordons.

Il va de soi que cet arbitre fédéral ne pourra pas accompagner son équipe, sur le parcours, lors de la compétition : il sera l'accompagnateur d'une autre équipe.

10. Puissance des arcs

Quelle que soit la discipline (Fita, Salle, Tir en Campagne, Parcours Nature, Tir 3D, Beursault, Tir Extérieur 2x50m) :

- arcs recurve (classiques), avec ou sans viseur : la puissance n'est pas réglementée
- arcs à poulies, avec ou sans viseur : la puissance est limitée à 60 livres.

11. Arcs nus (bare bow) en salle

Depuis le 01/09/2005, reconnaissance de cette arme en Tir en Salle avec classement national, mais non ouverte pour le championnat de France :

- catégories : hommes et femmes uniquement
- tir sur blasons de 60cm à 18m

Si, à l'occasion des championnats départementaux ou régionaux, des finales sont organisées, elles se tirent sur blasons trispots de 60cm.

Cela veut dire, bien entendu, que les archers tirant avec cette arme doivent être acceptés lors de tous les concours en salle, sauf lors du championnat de France.

D'autre part :

- les arcs droits (Longbow) sont classés dans la catégorie arcs nus (bare bow)
- les arcs chasse sont classés dans la catégorie arcs nus (bare bow)
- les arcs à poulies sans viseur sont classés avec les arcs à poulies

12. Règlements du Tir par Equipes (Fita 2 x 70m)

Ces règlements ne sont plus dans le Manuel de l'Arbitre. Ils se trouvent dans le "Guide de la Filière Sportive par Equipes de Clubs", édité en 2005 par la FFTA. Tous les arbitres ont été avertis que ce document était devenu une annexe du Manuel de l'Arbitre et a été distribué gratuitement et en grand nombre en 2005.

La FFTA va éditer un nouveau Guide de la Filière Sportive pour 2006, mais ce document sera allégé et ne comportera plus les règlements sportifs du tir par équipes. **Il est donc essentiel que tous les arbitres conservent le Guide de la Filière Sportive 2005.**

Pour ceux qui s'en seraient déjà malheureusement séparés, il est possible de le télécharger à partir du site internet de la FFTA, rubrique Réglementation, puis le Manuel de l'Arbitre.

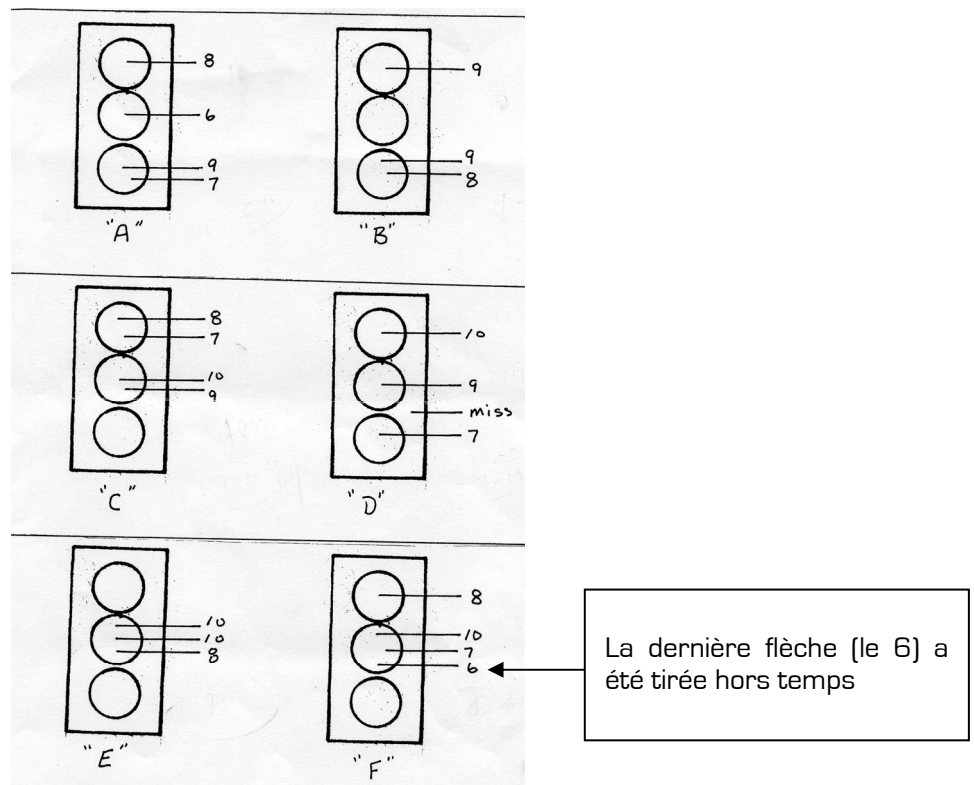
13. Temps de réparation

Quand il a tiré sa dernière flèche de la volée, le compétiteur s'aperçoit que son viseur vient de se casser. Il demande à l'arbitre de lui accorder, comme le permet le règlement, 15 minutes pour effectuer la réparation. L'arbitre accède à la demande. A partir de quel moment commencent les 15 minutes accordées pour la réparation ?

Réponse : ce temps commence à partir du moment où cet archer est revenu des cibles après avoir enregistré ses valeurs de flèches sur la feuille de marque.

VALEURS DES FLECHES SUR BLASONS TRISPOTS

Etudes de cas



A) Le compétiteur a commis 2 infractions :

* il a tiré 2 flèches dans le blason du bas

* il a tiré un total de 4 flèches

Il aura donc 2 pénalités : 1) retrait de la meilleure flèche (9) du blason du bas : seul le 7 marque des points

2) retrait de la valeur de la meilleure flèche restante de la volée (8)

Valeur de cette volée : 7 - 6 - M

B) Le compétiteur a commis 1 infraction : il a tiré 2 flèches dans le blason du bas. Il aura donc 1 pénalité : retrait de la meilleure flèche (9) du blason du bas.

Valeur de cette volée : 9 - 8 - M

C) Le compétiteur a commis 3 infractions :

* il a tiré 2 flèches dans le blason du haut

* il a tiré 2 flèches dans le blason du milieu

* il a tiré un total de 4 flèches

Il aura donc 3 pénalités : 1) retrait de la meilleure flèche (8) du blason du haut : seul le 7 marque des points

2) retrait de la meilleure flèche (10) du blason du milieu : seul le 9 marque des points

3) retrait de la valeur de la meilleure flèche restante de la volée (9)

Valeur de cette volée : 7 - M - M

D) Le compétiteur a commis 1 infraction : il a tiré un total de 4 flèches. Il aura donc 1 pénalité : retrait de la valeur de la meilleure flèche de la volée (le 10)

Valeur de cette volée : 9 - 7 - M

E) Le compétiteur a commis 2 infractions : il a tiré 3 flèches dans le blason du milieu. Il aura donc 2 pénalités : retrait de la valeur des 2 meilleures flèches (10-10) du blason du milieu.

Valeur de cette volée : 8 - M - M

F) En plus du constat des flèches en cible, l'arbitre déclare que la dernière flèche (6) a été tirée hors temps limite.

Le compétiteur a commis 4 infractions :

• il a tiré 3 flèches dans le blason du milieu

• il a tiré une flèche hors temps

• il a tiré un total de 4 flèches

Il aura donc 4 pénalités :

1) retrait des 2 meilleures flèches (10-7) du blason du milieu

2) retrait de la valeur de la meilleure flèche restante de la volée (8) pour avoir tiré hors temps

3) retrait de la valeur de la meilleure flèche restante de la volée (6) pour avoir tiré 4 flèches

Valeur de cette volée : M - M - M.